

**DOSSIER D'INSCRIPTION A LA SELECTION
AIDE SOIGNANTE
AUXERRE – TONNERRE
(Tous cursus confondus)
ANNEE 2024**

*Arrêté du 07 Avril 2020 modifié par l'arrêté du 12 avril 2021 relatif à la formation conduisant
au diplôme d'Etat Aide-Soignant.*

Composition :

I.	Les coordonnées des deux Instituts de formation	P. 1
II.	Les conditions d'admission	P. 2
III.	La liste des pièces constituant le dossier d'inscription	P. 2
IV.	Le déroulement des épreuves de sélection	P. 2
V.	Informations pratiques	P. 3
VI.	Autorisation de diffusion	P. 4
VII.	La fiche d'inscription	P. 5

Le dossier d'inscription est à transmettre à l'Institut de votre premier choix

Au plus tard le 10 juin 2024 par voie postale
(Cachet de la poste faisant foi)

Tout dossier parvenant après la date ne sera pas pris en compte

Pour toute information complémentaire contacter l'Institut de votre premier choix

I. COORDONNEES DES INSTITUTS DE FORMATION D'AIDES-SOIGNANTS

IFAS AUXERRE : Capacité d'accueil : 40

Centre Hospitalier

2 Boulevard de Verdun – 89011 – AUXERRE Cedex

☎ : 03.86.48.47.17 📠 : 03.86.48.47.44 📧 ifas@ch-auxerre.fr

IFAS TONNERRE : Capacité d'accueil : 35

Centre Hospitalier du Tonnerrois

Chemin des Jumériaux – 89700 TONNERRE

☎ : 03.86.54.34.81 📠 : 03.86.54.34.78 📧 ifas@ch-tonnerre.fr

Lien pour le site internet :

<https://www.gh-tunyon.fr/formations/institut-de-formation-aide-soignants-et-soins-infirmiers-ifas-et-ifs/Institut-de-formation-aide-soignant-ifas/institut-de-formation-aide-soignant-ifas-253-320.html>

II. CONDITIONS D'ADMISSION

- ⇒ Avoir 17 ans au moins à la date d'entrée en formation (il n'est pas prévu d'âge limite supérieur)
- ⇒ Réussir l'épreuve de sélection

III. LISTE DES PIÈCES CONSTITUANT LE DOSSIER D'INSCRIPTION

(Les photocopies doivent être lisibles)

- 1° Photocopie recto/verso de la pièce d'identité ;
- 2° Une lettre de motivation manuscrite ;
- 3° Un curriculum vitae ;
- 4° Un document manuscrit relatant au choix du candidat, soit une situation personnelle ou professionnelle vécue soit son projet professionnel en lien avec les attendus de la formation. Ce document n'excède pas deux pages ;
- 5° Selon la situation du candidat, la copie des originaux de ses diplômes ou titres traduits en français ;
- 6° Le cas échéant, la copie de ses relevés de résultats et appréciations ou bulletins scolaires ;
- 7° Selon la situation du candidat, les attestations de travail, accompagnées éventuellement des appréciations et/ou recommandations de l'employeur (ou des employeurs) ;
- 8° Pour les ressortissants étrangers, un titre de séjour valide à l'entrée en formation. Une attestation du niveau B2 de langue française pourra éventuellement être réclamée.
- 9° La fiche d'inscription dûment complétée ;
- 10° Autorisation de diffusion des résultats de l'épreuve ;
- 11° En cas d'inscription à Pôle emploi, fournir l'attestation de droit ou de non-droit ARE.

IV. L'ÉPREUVE DE SÉLECTION POUR LA RENTRÉE 2024

« La sélection des candidats est effectuée par un jury de sélection sur la base d'un dossier et d'un entretien destinés à apprécier les connaissances, les aptitudes et la motivation du candidat à suivre la formation conduisant au diplôme d'aide-soignant. »

ATTENTION :

Deux listes de classement sont établies :

- ✓ une principale, en fonction du nombre de places dans les Instituts d'Auxerre et de Tonnerre,
- ✓ une complémentaire consultée en cas de désistement de candidats de la liste principale.

A la réception de votre courrier, vous devrez obligatoirement confirmer votre admission dans l'Institut de votre premier choix dans un délai de 7 jours.

Sans réponse de votre part, vous serez présumé(e) avoir renoncé à votre admission en formation.

NB : L'organisation de l'épreuve de sélection étant commune aux deux instituts, vous serez appelé(e) en fonction de votre rang de classement dans un IFAS, qui ne sera pas automatiquement celui de votre premier choix. Cependant, en cas de désistement d'un candidat, vous pourrez être recontacté(e) pour être admis(e) dans l'IFAS de votre premier choix.

L'admission n'est valable que pour l'année au titre de laquelle la sélection est organisée.

Des reports d'entrée en formation peuvent être accordés par le Directeur de l'Institut de Formation sous certaines conditions et sur demande des candidats.

INFORMATIONS PRATIQUES

- La formation conduisant au DEAS débutera fin août 2024.
- **La formation comprend des stages extérieurs entraînant des déplacements : il est indispensable d'être en possession du permis de conduire et de disposer d'un véhicule.**
- Les obligations vaccinales : **il vous est vivement conseillé d'anticiper les vaccinations contre l'Hépatite B avant votre admission définitive. Une vaccination TARDIVE peut entraîner **une non-admission en formation.****
- Les tarifs

TARIFS	FRAIS DE SCOLARITE		FRAIS ANNEXES	
IFAS	Candidats en continuité de scolarité ¹	Autres candidats ²	Tenues de stage	Frais de documentation
Auxerre	184 € ⁴ (Tarif J.O.)	7 560 € ³	120€ ³ (caution)	Achats de livres ⁵ (environ 50 €)
Tonnerre		9 032 € ³	120 € ³	

- (1) Formation initiale : candidats n'ayant pas de rupture de scolarité, hormis les vacances estivales.
- (2) Possibilité d'aides financières suivant la situation du candidat : Conseil Régional Bourgogne Franche-Comté, Pôle Emploi, employeurs, CPF, OPCA...
- (3) Tarif 2023 à titre indicatif
- (4) Tarif 2023 à titre indicatif
- (5) Liste qui sera fournie dans le dossier d'admission

- Il est fortement recommandé l'achat d'un ordinateur.
- L'arrêté du 12 avril 2021, relatif à la formation aide-soignante précise que pour valider le Bloc 2 de la formation, l'élève aide-soignant doit fournir une Attestation de Formation aux Gestes et Soins d'Urgence (niveau 2).
Si vous êtes titulaire de cette attestation, fournir une photocopie lors de l'inscription.

AUTORISATION DE DIFFUSION RÉSULTATS DES EPREUVES DE SELECTION AIDE-SOIGNANT

A l'issue des épreuves de sélection aides-soignants, les instituts de formation d'Auxerre et Tonnerre, sont susceptibles de diffuser les résultats sur leur site Internet.

Conformément à la loi « Informatique et Libertés » n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, nous avons besoin de votre accord.

Je soussigné(e), Mme, M.,¹ , candidat(e) aux épreuves de sélection Aide-Soignant(e)

autorise, n'autorise pas ¹, la diffusion de mon nom dans le cadre cité ci-dessus.

Pour faire valoir ce que de droit.

Date :

Signature : (du représentant légal identifié pour les candidats mineurs)

¹Rayer la mention inutile

**DOSSIER D'INSCRIPTION A LA SELECTION
AIDE SOIGNANTE AUXERRE – TONNERRE
(Tous cursus confondus)**

(Pour une bonne communication, merci d'écrire lisiblement.)

I. FICHE INSCRIPTION 2024

Mme M.

NOM DE FAMILLE :

NOM D'USAGE :

Prénom(s) :

SITUATION FAMILIALE :

NAISSANCE : DATE :/...../..... LIEU et Département :

ADRESSE :

CODE POSTAL : VILLE :

☎ PORTABLE : // ☎ DOMICILE: //

ADRESSE MAIL :@.....

<u>Formations suivies</u>	<u>intitulés</u>	<u>dates</u>
<u>Dernier diplôme obtenu</u>	<u>intitulé</u>	<u>date :</u>

FINANCEMENT DE LA FORMATION

- CONTINUITÉ DE SCOLARITÉ OUI NON
- CONSEIL REGIONAL OUI NON Numéro d'Identifiant Pôle Emploi obligatoire
- EMPLOYEUR OUI NON
- COMPTE PERSONNEL DE FORMATION OUI NON
- MOI-MEME OUI NON
- AUTRES :

Nous conseillons vivement aux candidats de préparer leur dossier de financement dès l'inscription.

CHOIX DES INSTITUTS : Vous devez noter obligatoirement votre choix dans l'ordre de préférence entre les 2 instituts : Auxerre - Tonnerre

1^{er} choix :

2^{ème} choix :

Je soussigné(e),
atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements mentionnés dans ces documents.

A le

Signature

Et signature identifiée du représentant légal

Fiche à remettre à l'institut de formation de votre 1^{er} choix avec les pièces demandées lors de votre inscription, aucune inscription par internet n'est acceptée